

# **Une lueur d'espoir pour les étudiants en Droit de Lyon**

**Lors d'une conférence de presse le 2 février au Palais de Justice de Lyon, les différents représentants de la famille judiciaire Lyonnaise ont tendu la main aux étudiants en grande difficulté depuis le début de la crise sanitaire.**

Nombreux sont les étudiants déçus par les récentes annonces d'Emmanuel Macron. Délaissés, ils subissent depuis de nombreux mois les conséquences d'une adaptation laborieuse à la vie en période de Covid. Ces derniers souhaitent un retour en amphis et plus d'aide pour les étudiants en grande difficulté. Les initiatives du gouvernement restent peu adaptées à la situation actuelle, cependant les actions de solidarités se multiplient.

Le président du tribunal judiciaire de Lyon Mickaël Janas a ouvert la conférence et a ensuite cédé la parole au procureur de la république de Lyon Nicolas Jacquet. Par la suite la greffière en chef du tribunal judiciaire Christelle Marot, le bâtonnier du barreau de Lyon Serge Deygas et la vice-bâtonnier Joëlle Forest-Chalvin, le doyen de la faculté de droit de l'UCly Michel Cannarsa et le doyen de la faculté de droit de l'université Jean Moulin Hervé de Gaudemar, ont parlé de concert de leur projet de parrainage des étudiants en droit.

Déjà plus de 450 professionnels de la Justice ont répondu à cette initiative solidaire dans le but de devenir parrain/marraine d'un étudiant dans le besoin. Pour le doyen de la faculté de droit de l'Université Catholique de Lyon (UCly), le

but est de donner un horizon tangible à un grand nombre d'étudiants.

Ce système de parrainage concerne pour commencer les étudiants de master, jugés par la grande famille judiciaire lyonnaise comme prioritaires étant donné qu'ils ont besoin de trouver plus rapidement leur vocation, comparée aux étudiants de licence d'autant plus que les cours de master arrivent à leur fin dans quelques semaines à peine. Cependant ce projet devrait être étendu par la suite aux étudiants de L1, L2 et L3. Ce parrainage sera un vrai moyen d'échange individualisé entre un étudiant et un professionnel du droit exerçant dans n'importe quelle branche. Les étudiants pourront donc découvrir un métier auquel ils n'auraient pas forcément pensé. Une occasion en or pour les étudiants de s'écarter un peu des formalités contraignantes de l'Université et de se frotter au monde du travail en dehors des stages.

« Le droit c'est avant tout un métier de l'humain » c'est ce que le président du tribunal judiciaire de Lyon a annoncé afin de mettre en avant l'importance des valeurs comme la fraternité, l'égalité, la solidarité au sein du domaine. De son côté, Nicolas Jacquet met en avant la fraternité transgénérationnelle afin de sortir les étudiants de cette impasse. En effet, le Covid 19 a tendance à mettre à mal ces valeurs communes.

Le doyen de la faculté de droit de l'Université Jean Moulin quant à lui souligne le fait que les étudiants ne sont pas égaux dans cette crise. Si certains ont la chance d'avoir de bonnes conditions de travail, un logement et de quoi se payer des vivres ce n'est malheureusement pas le cas de tous les étudiants. Selon un rapport de l'OIT d'août 2020, un jeune sur six entre 18 et 29 ans aurait cessé de travailler depuis le début de la crise. S'ajoute à cela un isolement qui pèse sur le moral de beaucoup de jeunes comme en attestent les nombreux témoignages d'étudiants en détresse sur les réseaux ou encore les tentatives de suicides. Cette démarche va donc permettre de rééquilibrer cette balance en donnant des contacts faciles aux étudiants en grandes difficultés et de ce fait leur permettre de se projeter dans un futur métier.

C'est un vrai soutien moral et un signe d'espoir significatif qui est donné aux étudiants isolés sans projet professionnel. Depuis l'annonce de cette initiative vendredi dernier, une cinquantaine d'élèves sont déjà prêts à participer à ce projet et le président du tribunal judiciaire espère voir venir un effet boule de neige. Il est important pour les parrains et marraines que ce projet commence dès maintenant et ce de manière pérenne afin d'anticiper les possibles dégâts d'un troisième confinement.